

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Applicables à compter du 8 janvier 2018

## **Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont librement consultables sur le site internet [www.alexianoulin-reflexologie.fr](http://www.alexianoulin-reflexologie.fr) pour permettre au consultant de prendre rendez-vous.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations d'Alexia Noulin, réflexologue plantaire (micro-entrepreneur) et de son client dans le cadre :

-de la prise de rendez-vous pour une séance de réflexologie plantaire, pour adulte ou pour enfant dans le cabinet du 75 avenue Aristide Briand 92 120 MONTRouGE

-d'une séance de réflexologie plantaire, pour adulte ou pour enfant, au domicile du client

-d'une intervention en entreprise au siège social de l'entreprise ou dans tout autre lieu mis à disposition par l'entreprise

-de l'achat d'un bon cadeau valable pour une ou plusieurs séances de réflexologie plantaire, pour adulte ou enfant dans le cabinet du 75 avenue Aristide Briand 92 120 MONTRouGE

-de l'achat d'un bon cadeau valable pour une ou plusieurs séances de réflexologie plantaire, pour adulte ou enfant au domicile du client

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Toute prise de rendez-vous implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Toute réservation d'intervention par une entreprise implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

## **Clause n° 2 : Prix**

Les prix des prestations assurées sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande, si nécessaire.

Alexia Noulin, réflexologue plantaire (micro-entrepreneur) s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## **Clause n° 3 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés sur le site ne comprennent pas les rabais et ristournes qu'Alexia Noulin, réflexologue plantaire (micro-entrepreneur) serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## **Clause n° 4 : Escompte**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## **Clause n° 5 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit en espèces ;
- soit par virement bancaire.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- lors du rendez-vous, à la fin de la prestation pour les particuliers

ou

- lors de l'envoi du bon cadeau par e-mail après envoi du RIB du micro-entrepreneur

ou

- Paiement à 45 jours suivant la date d'émission de la facture pour les professionnels

## **Clause n° 6 : Retard de paiement pour les professionnels**

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la prestation, le client, l'acheteur doit verser à Alexia Noulin, réflexologue plantaire (micro-entrepreneur) une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la prestation.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

## **Clause n° 7 : Clause résolutoire pour les professionnels**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Alexia Noulin, réflexologue plantaire (micro-entrepreneur)

## **Clause n° 8 : Force majeure**

La responsabilité d'Alexia Noulin, réflexologue plantaire (micro-entrepreneur) ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## **Clause n° 9 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nanterre.